



# AVIS PUBLIC

---

## ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le **mardi 20 janvier 2026 à 18h00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le budget pour l'année 2026 de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2026 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public aux endroits prévus par le Conseil municipal, le 9 janvier 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 9 janvier 2026.

Nathalie Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe